

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2017

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires, fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

A

A : Eau de Bonne qualité

B : Eau de qualité suffisante qui peut être consommée sans risque pour la santé*

* Eau qui a été non conforme aux limites de qualité mais de façon limitée

C : Eau de qualité insuffisante qui a pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité qui a pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux

Indicateur de qualité

Détails des résultats d'analyses pour l'année 2017

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Limite de qualité : Absence exigée.

A

Nombre de contrôles : 6
Tous les contrôles sont conformes.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Limite de qualité : 50 mg/l

A

Nombre de contrôles : 2
Moyenne : 42,6 mg/L
Maximum : 44,3 mg/L

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau.
Limite de qualité : 1,5 mg/l

A

Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de contrôles : 1
Valeur mesurée : 0,49 mg/L

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber.
Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.

A

Nombre de contrôles : 1
Maximum mesuré : 0,075 µg/L
Molécule à l'origine du maximum : Atrazine déséthyl

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).
Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.

Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité

Nombre de contrôles : 2
Moyenne : 39,5 °f
Maximum : 40,1 °f

Eau très calcaire

Origine de l'eau

Eau d'origine souterraine. L'unité de distribution est alimentée par 1 usine(s) de traitement

HAUTE ISLE CHLORATION

et 1 captage(s)

HAUTE ISLE PUIITS DE L'ABBAYE

La gestion est assurée par MAIRIE DE HAUTE ISLE

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2017 :
- 8 prélèvements physicochimiques,
- 6 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau.104693.0.html>

NOTE EXPLICATIVE
DETAILLANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT ANNUEL
SUR LA QUALITE DE L'EAU

Conformément à l'article D.1321-104 du code de la santé publique, l'A.R.S. établit, pour chaque maire et pour chaque président de syndicat d'alimentation en eau potable, un rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ce rapport est établi à partir des données du **contrôle sanitaire des eaux** réalisé par l'A.R.S. conformément au code de la santé publique. **Cette synthèse doit être publiée au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.**

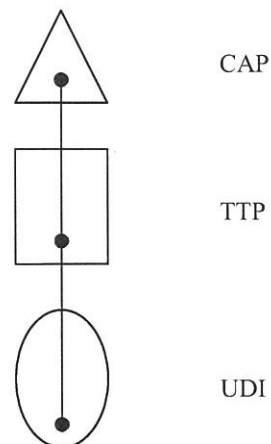
Le rapport comporte les fiches suivantes :

I. Description simplifiée du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE) (fiche Alimentation/UGE)

Une unité de gestion et d'exploitation (UGE) est un ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage (mairie ou syndicat d'eau) et un même exploitant (mairie ou syndicat en régie directe, ou distributeur privé).

Une unité de distribution (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, ainsi que les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Pour chaque UDI de l'UGE, sont précisées les installations de captage d'eau (CAP - source, puits ou forage) et de traitement-production d'eau (TTP - traitement, usines ou réservoirs) qui l'alimentent. La population de chaque UDI à laquelle appartient la commune est indiquée. Plusieurs TTP peuvent alimenter une même UDI.



II. Situation administrative des captages d'eau (fiche situation admin.CAP 1)

Pour chaque captage dont le maître d'ouvrage est propriétaire, sont détaillées les différentes étapes de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de ce captage d'eau.

Si le maître d'ouvrage n'est pas propriétaire du(des) captage(s) qui alimente(nt) son(ses) UDI, cette fiche ne figure pas dans le rapport.

III. Evaluation de la conformité réglementaire de la qualité de l'eau (fiche conformité/PLV)

Pour chaque installation (CAP, TTP et UDI), il est indiqué le taux de conformité des résultats de l'ensemble des prélèvements sur le plan bactériologique et physico-chimique. La conformité bactériologique et physico-chimique de chaque prélèvement est ensuite indiquée. Les résultats analytiques d'un certain nombre de paramètres sont ensuite précisés (paramètres bactériologiques, conductivité, nitrates, atrazine,...).

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau (fiche statistiques /INS)

Pour chaque installation (CAP, TTP et UDI), un tableau présente les résultats d'analyses des principaux paramètres représentatifs des caractéristiques de l'eau et des principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les paramètres, pour lesquels des dépassements des exigences de qualité réglementaires fixées par le code de la santé publique ont été constatés, sont indiqués en gras.

V. Bilan des dépassements des exigences de qualité réglementaires (fiche résultats hors exigences)

Pour chaque installation (CAP, TTP et UDI), sont détaillés les prélèvements non-conformes aux exigences de qualité fixées par le code de la santé publique, le(s) paramètre(s) concerné(s) et la valeur atteinte ainsi que le nombre de dépassements. Il y est fait la distinction entre les limites de qualité et les références de qualité.

VI. Conclusion et avis sanitaire (fiche conclusion)

Il est indiqué un avis global sur la qualité de l'eau distribuée, tant sur le plan bactériologique que physico-chimique.

A noter : Certaines UDI sont alimentées par une (des) installation(s) qui ne sont pas gérées par le même maître d'ouvrage (cas des achats d'eau). Dans ce cas, les installations alimentant ces UDI appartiennent à une UGE différente. C'est pourquoi certains en-têtes des parties III à V du rapport se rapportant à ces installations sont alors au nom d'une UGE différente.



DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU VAL-D'OISE

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2017

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION :

HAUTE ISLE



DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU VAL-D'OISE

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2017

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION :

HAUTE ISLE

SOMMAIRE

I. Description simplifiée du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

II. Situation administrative des captages

III. Résultats analytiques portant sur les principaux paramètres mesurés dans l'eau

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

V. Bilan des dépassements des exigences de qualité réglementaires

VI. Conclusion et avis sanitaire

*

*

*

L'objectif du présent document est d'informer les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau potable sur :

- la situation administrative de leurs installations de production d'eau,
- la qualité de l'eau distribuée en 2017 dans la zone relevant de leur compétence.

Le présent document est établi à partir des données du contrôle sanitaire des eaux réalisé par l'Agence Régionale de Santé.

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement sur les eaux du Ministère chargé de la santé (SISE-Eaux d'alimentation)

Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2017

I. Description simplifiée du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les contrôles de la qualité de l'eau effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LE POINT DE MISE EN DISTRIBUTION DE L'EAU

Il s'agit du lieu où l'eau est mise en distribution éventuellement après traitement dans une station de traitement-production (TTP). Les contrôles de la qualité de l'eau effectués caractérisent l'EAU PRODUITE au point de mise en distribution.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des canalisations), une qualité d'eau homogène ainsi que par les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE), L' (LES) UNITE(S) DE DISTRIBUTION (UDI) EST (SONT) ALIMENTEE(S) EN EAU DE LA FACON SUIVANTE :

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution (UDI)	Nombre de personnes desservies	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
HAUTE ISLE	HAUTE ISLE	290	CAP HAUTE ISLE PUIITS DE L'ABBAYE CAP HAUTE ISLE SOURCE DES EYRENNES	TTP HAUTE ISLE CHLORATION

Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2017

II. Situation administrative des captages

1. RAPPELS REGLEMENTAIRES

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

2. NOTE SPECIFIQUE A L'ATTENTION DU RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme (P.L.U., P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

NB.: Les dates "11/11/1111" sont attribuées dans la base de données à des actions réalisées mais de date non recensées

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE	
Nom	Type	Commune d'implantation	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST
HAUTE ISLE PUIITS DE L'ABBAYE	PUITS	HAUTE ISLE	16/09/1988	11/11/1111
			01513X0035	Arrêté D.U.P. 20/02/1992

Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2017

III. Résultats analytiques portant sur les principaux paramètres mesurés dans l'eau

Les données présentées dans les parties III, IV et V du présent rapport sont basées sur les résultats du contrôle sanitaire des eaux réalisé par l'A.R.S. Ile-de-France/DT95

Les paramètres suivants sont pris en compte :

Paramètres bactériologiques

CTF : Coliformes totaux (n/100ml)
 ECOLI : Escherichia coli (n/100ml)
 STRF : Entérocoques (n/100ml)
 BSIR : Bactéries sulfito-réductrices (n/100ml)

Paramètres physico-chimiques

CDT25 : Conductivité à 25°C (µS/cm)
 TURBNFU : Turbidité (NFU)
 NO3 : Nitrates (mg/l)
 TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté
 FMG : Fluorures (mg/l)
 ALTMICR : Aluminium (µg/l)
 ATRZ : Atrazine (µg/l)
 ADET : Déséthylatrazine (µg/l)
 ADETD : Atrazine déséthyl désisopropyl (µg/l)
 BTZ : Bentazone
 DI : Dose indicative calculée (mSv/an)

Type de l'installation : CAPTAGE
 Nom de l'installation : HAUTE ISLE PUIITS DE L'ABBAYE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
03/07/17	HAUTE-ISLE	PUIITS DE L'ABBAYE	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
 N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
 S = sans objet

	ADET	ADETD	ATRZ	BTZ	CDT25	ECOLI	FMG	NO3	STRF	TCEYTCL	TURBNFU
Lieu de prélèvement	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µS/cm	γ/(100mL)	mg/L	mg/L	γ/(100mL)	µg/L	NFU
03/07/2017	0,046	0,033	0,006	<0,020	853	0	0,50	44,1	0	0	0,28

Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2017

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : HAUTE ISLE CHLORATION

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
10/05/17	HAUTE-ISLE	CHLORATION PUITTS DE L'ABBAYE	C	C
10/10/17	HAUTE-ISLE	CHLORATION PUITTS DE L'ABBAYE	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
 N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
 S = sans objet

Date	Lieu de prélèvement	ADET	ADETD	ALTMICR	ATRZ	BSIR	BTZ	CDT25	CTF	ECOLI	FMG	NO3	STRF	TCEYTCL	TH	TURBNFU
		µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	γ/(100mL)	µg/L	µS/cm	γ/(100mL)	γ/(100mL)	mg/L	mg/L	mg/L	γ/(100mL)	µg/L	°f
10/05/2017	HAUTE-ISLE					0		859	0	0		40,8	0		38,9	0,4
10/10/2017	HAUTE-ISLE	0,075	0,039	<10	0,007	0	<0,020	821	0	0	0,49	44,3	0	0	40,1	<0,1

Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2017

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : HAUTE ISLE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
12/01/17	HAUTE-ISLE	HAUTE ISLE 146 ROUTE DE VETHEUIL	C	C
12/04/17	HAUTE-ISLE	HAUTE ISLE 146 ROUTE DE VETHEUIL	C	C
03/07/17	HAUTE-ISLE	HAUTE ISLE 146 ROUTE DE VETHEUIL	C	C
24/11/17	HAUTE-ISLE	HAUTE ISLE 146 ROUTE DE VETHEUIL	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
 N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
 S = sans objet

Date	Lieu de prélèvement	BSIR	CDT25	CTF	ECOLI	STRF	TURBNFU
		$\gamma/(100\text{mL})$	$\mu\text{S/cm}$	$\gamma/(100\text{mL})$	$\gamma/(100\text{mL})$	$\gamma/(100\text{mL})$	NFU
12/01/2017	HAUTE-ISLE	0	821	0	0	0	0,12
12/04/2017	HAUTE-ISLE	0	833	0	0	0	0,71
03/07/2017	HAUTE-ISLE	0	854	0	0	0	<0,1
24/11/2017	HAUTE-ISLE	0	805	0	0	0	<0,1

Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2017

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

TTP HAUTE ISLE CHLORATION

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	0,00	0,00	0,00	1		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	2		0,10		0,10
AMPA	µg/l	0,00	0,00	0,00	1				0,10
Atrazine	µg/l	0,01	0,01	0,01	1				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	0,08	0,08	0,08	1				0,10
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/l	0,04	0,04	0,04	1				0,10
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	2		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0,00	0,00	0,00	2		0,00		
Bentazone	µg/l	0,00	0,00	0,00	1				0,10
Conductivité à 25°C	µS/cm	821,00	840,00	859,00	2	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	0	0	2				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	0	0	2				0
Fluorures mg/L	mg/L	0,49	0,49	0,49	1				1,50
Glyphosate	µg/l	0,00	0,00	0,00	1				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	40,80	42,55	44,30	2				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Sulfates	mg/L	58,00	59,00	60,00	2		250,00		
Tétrachloroéthylène+ Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00	1				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	38,90	39,50	40,10	2				
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	0,00	0,20	0,40	2		2,00		

Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2017

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

UDI HAUTE ISLE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	4		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	4		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0,00	0,00	0,00	4		0,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	805,00	828,25	854,00	4	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	0	0	4				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	0	0	4				0
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	0,00	0,21	0,71	4		2,00		

Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2017

V. Bilan des dépassements des exigences de qualité réglementaires

Ce bilan porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Les résultats d'analyses sont comparés aux exigences de qualité réglementaires.

REMARQUES:

1. Les exigences de qualité sont fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.
2. Les exigences de qualité sont composées de limites de qualité (pour les paramètres ayant une incidence sanitaire) et de références de qualité (pour les paramètres sans risque sanitaire mais pouvant être à l'origine de désagréments pour les consommateurs).
3. Les exigences de qualité portent sur des paramètres bactériologiques et des paramètres physico-chimiques.
4. Selon les paramètres, il peut exister des valeurs minimales et/ou maximales pour les exigences de qualité réglementaires.
5. Les exigences de qualité peuvent être différentes selon le type d'eau (eau brute au niveau du captage/eau produite ou eau distribuée).

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
---------------------	---------------------	-----------	-------	----------------	-------------------------	-------------------------

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
---------------------	---------------------	-----------	-------	----------------	----------------------------	----------------------------

Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2017

VI. Conclusion et avis sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques analysés dans le cadre du contrôle sanitaire.

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement sur les eaux du Ministère chargé de la santé (SISE-Eaux d'alimentation)